



Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

HONDURAS



D 2085 • Hn2
16-30 juin 1996

MOTS-CLEFS
Gouvernement
Corruption
Armée
Guerre sale
Droits de l'homme
Répression
Disparus
Amnistie

LA SITUATION DES MILITAIRES : ENTRE JUGEMENT ET AMNISTIE, PROMOTION ET DÉLINQUANCE

Alors que s'améliore le fonctionnement de la justice, des officiers d'active, accusés de disparitions et de tortures, échappent toujours aux tribunaux. L'étendue de l'amnistie reste un thème très polémique dans l'ensemble des médias. Des bandes de braqueurs et de voleurs de voitures sont formées principalement de militaires et d'ex-militaires. Certains officiers, récemment promus, font l'objet

des plus graves soupçons. Mais le nombre des militaires a très fortement diminué et ni l'opinion publique, ni le président du Honduras ne souhaitent répondre favorablement aux demandes financières émanant des forces armées.

Article de José Owen sj, publié dans Envio, avril 1996 (Université Centro-américaine, Managua, Nicaragua).

Devant la crise économique, aggravée par des engagements internationaux difficiles à respecter, le gouvernement s'est efforcé de maintenir son "visage humain" par des mesures légales pour combattre la corruption, pour progresser dans l'indépendance du système judiciaire et pour mettre en question le pouvoir militaire.

Cette orientation a été maintenue avec fermeté par le gouvernement libéral pendant ses deux premières années d'administration. Le ministre des affaires étrangères, Ernesto Paz Aguilar, homme de confiance avéré du président, a été incarcéré pendant plus de deux mois, accusé de couvrir des personnes de sa famille compromises dans des affaires de falsification de passeports diplomatiques.

Quelques fonctionnaires du gouvernement précédent ont subi le même sort et, au moment où le gouvernement arrive à la moitié de sa période constitutionnelle, au moins trois hauts officiers militaires accusés par la justice de plusieurs délits de violation des droits de l'homme refusent de se présenter à la justice et sont en fuite.

La nuit du 26 mars, une bombe de fabrication artisanale a explosé dans un garage de la résidence du président Carlos Roberto Reina. Le chef de la Direction des recherches criminelles, Wilfredo Alvarado, a déclaré que l'attentat avait été exécuté par des professionnels, avec pour objectif d'intimider le président et de mettre un frein aux mesures d'amélioration du système judiciaire.

Les faits parlent d'eux-mêmes

Dans son livre *Les faits parlent d'eux-mêmes*, publié à la fin de 1993, le Procureur des droits de l'homme, Leo Valladares, fournit les documents sur la disparition de 184 personnes au Honduras, la plupart au début des années 80. Même si le chiffre peut paraître faible comparé aux dizaines de milliers de morts et de disparus dans les trois pays voisins d'Amérique centrale, le thème de la responsabilité des forces de sécurité dans les crimes contre les leaders populaires est toujours un sujet de polémique au coeur des principales analyses dans tous les moyens de communication du pays.

Toute la lumière n'a pas encore été faite sur de nombreuses informations

nouvelles au sujet des événements des dix dernières années, mais on attend que plusieurs documents dont la confidentialité a été levée en provenance des archives du gouvernement nord-américain, éclaircissent un certain nombre de faits. Les recherches dans les archives des forces armées du Honduras n'ont pas permis de découvrir des documents qui facilitent cette tâche.

Amnistie : thème polémique

Le bureau du procureur des droits de l'homme a intenté en octobre 1995 un procès contre dix militaires¹, les accusant d'être responsables de la disparition et de la torture de 8 étudiants dans les années 80. Bien que la plupart soit toujours des officiers d'active, aucun d'eux ne s'est présenté devant les tribunaux.

Bien que les autorités civiles insistent pour que la loi s'applique dans son intégralité à ces militaires et à quiconque se serait rendu coupable dans la "guerre sale", les militaires offrent un refuge à leurs camarades réfractaires et demandent un traitement spécial pour eux. Le propre chef des forces armées, Mario Hung Pacheco, a osé dire publiquement que les militaires accusés ne se livraient pas aux tribunaux par crainte d'être jugés injustement, alors que le président de la Cour suprême de justice, José Rivera Portillo, a insisté sur le fait que les militaires seraient jugés conformément à la loi.

Dans les premiers mois de cette année 1996, un sérieux débat a éclaté au sujet de l'étendue de l'amnistie accordée en 1991 par le gouvernement de Callejas et d'anciens leaders de gauche. Les militaires prétendent que cette amnistie doit s'étendre à tous les militaires ayant participé aux opérations contre les mouvements populaires des années 80, alors que les organisations des droits de l'homme s'appuient sur le fait que les crimes commis en abusant de l'autorité de l'État sont des délits de droit commun et non des délits politiques, et par conséquent ne peuvent bénéficier de l'amnistie.

Le président Carlos Roberto Reina et

1. Cf. DIAL D 2046 (NdT).

son frère Jorge Arturo donnèrent une interprétation de l'amnistie favorable aux militaires, et se félicitèrent quand la Première cour d'appel rendit un verdict dans ce sens. Quelques semaines après cependant, la Cour suprême de justice annula la sentence et stipula que les militaires responsables de la guerre sale ne pouvaient bénéficier de l'amnistie. Le Comité des familles de disparus (COFADEH) accusa les frères Reina d'avoir négocié avec les militaires l'amnistie contre le service militaire volontaire, mesure qui fut appliquée il y a un an.

Les fonctionnaires du ministère public continuent à faire pression pour que les officiers réfractaires se rendent à la justice et pour que continuent les recherches qui établissent leurs responsabilités et celles de tous les coupables des crimes commis à cette époque.

Au début, la position de l'Église catholique au sujet de l'amnistie n'était pas claire, et l'archevêque de Tegucigalpa, Oscar Andrés Rodríguez, en vint même à se prononcer en faveur d'une amnistie totale. Les jésuites du Honduras et le diocèse de Trujillo émirent chacun des communiqués exigeant plus d'investigations et dénonçant le fait d'accorder l'amnistie sans avoir établi l'identité des responsables et les circonstances de leurs crimes. En janvier, la Conférence épiscopale publia un communiqué déclarant que l'on doit rechercher, avant tout, la vérité sur chacun des faits et sur les types des délits. On ne doit punir ou absoudre aucune personne sans une investigation préalable des délits qui lui sont imputés. Le COFADEH et le Comité des droits de l'homme (CODEH) reçurent la déclaration des évêques avec réserve, croyant que, entre les mains de ceux qui s'obstinent à exempter les militaires de toute responsabilité, elle pourrait prêter à une interprétation ambiguë.

Délinquants ex-militaires

Le CODEH assure avoir des preuves que les forces militaires et paramilitaires continuent à commettre de fréquentes violations des droits de l'homme. L'organisation a présenté

des documents sur sept récentes disparitions et a lancé une campagne contre les exécutions extrajudiciaires faisant valoir qu'environ 81 personnes, supposées délinquantes pour beaucoup d'entre elles, ont été tuées par les forces policières ou les escadrons de la mort.

Au commencement de 1996, le CODEH a dénoncé le fait que trois chauffeurs de taxi au moins qui furent assassinés mystérieusement à Tegucigalpa avaient été membres actifs du bataillon 3-16 et de l'ex DNI (Direction nationale des recherches). Plusieurs délinquants capturés par la police ont aussi révélé que, à l'intérieur du Commando régional de la FUSEP à San Pedro Sula sous la responsabilité du colonel Wilfredo Urtecho, fonctionne un escadron d'exécutions. Le CODEH a porté aussi devant les tribunaux des accusations contre le chef du Commando régional n° 7 de Comayagua, le colonel Abraham Mendoza, lui prêtant la responsabilité de diriger un escadron de la mort qui se consacre à éliminer des délinquants présumés. Il existe des soupçons, confirmés même par quelques officiers de l'armée, que beaucoup de bandes de braqueurs de banques et de voleurs de voitures sont formées principalement de militaires ou d'ex-militaires : le calibre de leurs armes, leur mode de transport, leur audace et le peu d'efficacité de la police pour les affronter manifeste à l'évidence qu'il ne s'agit pas de délinquants ordinaires.

Campagne anti-gauche

Les premiers mois de 1996 ont vu une campagne organisée pour discréditer les organisations des droits de l'homme, surtout le CODEH et son président Ramón Custodio.

Des attaques diffamatoires ont aussi été lancées contre le COFADEH et on a prétendu créer une structure parallèle avec le "Comité des familles des morts dans l'accomplissement du devoir".

Devant les récentes promotions d'officiers des forces armées, le COFADEH dénonce que quelques 14 promus soient des officiers compromis dans

les disparitions et les tortures des années 80. Certaines des charges les plus hautes de la police et de l'armée sont maintenant confiées à des ex-membres du Bataillon 3-16, l'unité de renseignements accusée des pires atrocités commises à cette époque.

Divers secteurs ont fermement protesté quand le président Reina nomma l'ex-chef des forces armées Luis Alonso Discúa Elvir, représentant du Honduras devant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Nommer à ce poste le premier commandant de l'infâme bataillon 3-16 était totalement déplacé, selon le CODEH qui protesta auprès des autorités de l'ONU, arguant de la honte qu'il y aurait à ce que Discúa en arrive à présider le Conseil, chose peu probable, mais pas impossible.

Une nouvelle campagne pour discréditer les mouvements populaires, puissants dans le passé, débuta par les déclarations audacieuses de l'ex-capitaine Billy Joya, un des militaires réfractaires. Dans un programme télévisé, celui-ci, récemment converti à une religion qui se caractérise par la piété, essaya de justifier la guerre sale en affirmant que les mouvements de gauche des années 80 avaient commis des crimes bien pires que les militaires et qu'ils avaient mérité le traitement qu'ils avaient reçu. Le livre *Rapport B.J.* - dont l'auteur est Joya - abonde en détails sur les membres des mouvements populaires et politico-militaires des années 80 et leurs délits supposés. Pour beaucoup d'observateurs, le plus curieux est que le livre fournisse tant d'informations alors que dans les archives de l'armée on ne trouve rien de significatif sur cette époque. A propos de ce rapport, le président Reina a dit qu'il avait été élaboré par les forces armées. Et le procureur général de l'Etat, Edmundo Orellana, a exhorté le

Capitaine Billy Joya à présenter ses accusations non pas dans les pages d'un livre, mais devant les tribunaux.

Des limites imposées à l'armée

L'idée de réduire l'armée et de la subordonner au pouvoir civil s'est imposée de plus en plus dans les premiers mois de l'année, surtout en ce qui concerne le budget des forces armées.

Plusieurs membres du Congrès national prônent un strict contrôle de tous les fonds de l'armée et, en outre, demandent que ce soit le Congrès qui décide de l'importance des effectifs militaires. Leo Valladares plaida pour un "nettoyage" des forces armées et le nouveau ministre de la défense, le colonel Núñez Bennett, mit en question l'acquisition de grandes résidences et de luxueuses voitures par des militaires aux modestes revenus. Le président Reina se heurta aux hauts responsables militaires en nommant Núñez Bennett et d'autres officiers à des postes importants, alléguant que lui, en tant que président, n'était pas obligé de choisir parmi les trois candidats de la hiérarchie militaire. Malgré cet accrochage, Reina ne paraît pas disposé à affronter jusqu'au bout l'ordre militaire et en janvier, il dut, avec les militaires, subir un fort chahut pendant l'inauguration de la législature.

Les forces armées affirment aujourd'hui que les effectifs des bataillons sont insuffisants, en raison du service militaire volontaire et du manque de fonds pour payer un salaire minimum aux soldats. Selon des chiffres non officiels, il ne reste plus dans l'armée que 5 000 soldats et 2 000 officiers, drastique réduction des 18 000 membres que l'armée avait à la fin de 1994.

En raison de la profondeur du sentiment populaire contre le service militaire obligatoire, l'armée n'a pu recruter de jeunes depuis le début de 1995. Le gouvernement lui-même a fait des déclarations contradictoires au sujet du service militaire, mais les organisations populaires - surtout le Comité civique chrétien et populaire - ont promis d'importantes protestations si le recrutement obligatoire était de nouveau proposé ou pratiqué. Les députés progressistes insistent pour que l'armée prélève sur son budget actuel les fonds nécessaires pour offrir un salaire adéquat aux soldats, ce qui signifierait une réduction radicale de la hiérarchie militaire et de l'armée elle-même. Le nouveau règlement du service militaire, qui propose le recrutement par tirage au sort, a été repoussé catégoriquement par les organisations populaires.

Récemment, Orfilia Mejia, députée libérale, s'est prononcée pour la disparition de l'armée, qu'elle ne considère pas comme nécessaire. D'autres congressistes ont été d'accord pour penser que le Honduras pouvait survivre avec une petite armée. A la mi-mars, les forces armées ont invité les représentants des trois pouvoirs de l'Etat à assister à des manoeuvres militaires pour les convaincre de l'urgente nécessité d'augmenter le budget de l'armée. Le président Reina a expliqué aux militaires que le Honduras n'avait pas la capacité de répondre à leur demande financière, et le président du Congrès, Carlos Flores, a adopté la même position que Reina et s'est déclaré favorable au renforcement de la police civile.

Traduction DIAL. En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 LYON • Tél. 72 77 00 26 • Fax 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.gn.apc.org.

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Points rencontre à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. (1) 43 37 87 14 - Fax (1) 43 37 87 18 et Service Droits de l'Homme - Cimade - 176, rue de Grenelle - 75007 Paris - Tél. (1) 44 18 60 50
Fax (1) 45 55 28 13.